

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 AVRIL 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville, maire-suppléant

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022.**
- 10. ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE JUILLET 2024.**
- 11. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL AU 31 MARS 2024.**
- 12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION**

**D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE  
POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES  
ÉLECTIONS MUNICIPALES.**

13. **MANDAT À LA FIRME ORIGINE INNOVATION.**
14. **PAIEMENT DE LA FACTURE 1043 DE LA M.R.C. LA  
CÔTE-DE-GASPÉ.**
15. **OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME NORDA STELO -  
RÉF. : MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE CHLORATION.**
16. **PROPOSITION DE PARTENARIAT 2024 - LA PETITE  
ÉCOLE DE LA CHANSON DE PETITE-VALLÉE.**
17. **DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE  
DE MURDOCHVILLE.**
18. **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR  
INTÉRIM.**
19. **DEMANDE DU CLUB LIONS POUR LE CONGRÈS 2024 DU  
DISTRICT U3.**
20. **AFFAIRES NOUVELLES.**
  - A)
  - B)
  - C)
21. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**
22. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES  
BERNARCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel avec  
l'ajout au point 20 - AFFAIRES NOUVELLES - des  
points suivants :

- A) **DEMANDE MONSIEUR OLIVIER BLANCHETTE.**
  - B) **APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE  
DE CHLORATION.**
  - C) **ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL.**
3. **LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
11 mars 2024 et de l'assemblée spéciale du  
20 mars 2024 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière  
du 11 mars 2024 et de l'assemblée spéciale du

20 mars 2024 soient et sont adoptés tels que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 267 991,17 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2582 à 2591, les dépôts directs 1 788 à 1 834 ainsi que les prélèvements 1 414 à 1 458 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 et totalisant la somme de 267 991,17 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2024.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2024 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 mars 2024 : 1 339 476,40 \$

**Dépenses :**

Au 31 mars 2024 : 507 696,71 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

## 8. CORRESPONDANCE.

1. relativement à la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.*
2. Lettre de monsieur Jocelyn Savoir, sous-ministre adjoint aux impacts climatiques, à la fiscalité, aux finances et aux infrastructures au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.*
3. Lettre de la CNESST relativement à la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale.
4. Communiqué de GDG Environnement concernant le contrôle des insectes piqueurs à l'aide d'un larvicide biologique dans notre municipalité.
5. Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, relativement à une aide financière pour la réalisation de travaux admissible dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).
6. Lettre de monsieur Philippe Laprise, président de la Fondation Philippe Laprise, remerciant la Ville pour le don accordé.
7. Lettre du Comité organisateur des retrouvailles des étudiants finissants en 1984 à la Polyvalente de Murdochville, remerciant la Ville pour l'aide financière accordée pour la tenue de l'événement.
8. Lettre de monsieur Joël Marquis relativement à la réouverture de la mine de cuivre versus Osisko.

## 9. **RÉSOLUTION 24-034 - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Chrétien de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté au Conseil municipal ainsi qu'au public le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Ville de Murdochville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier illustre l'état de la situation financière de la Ville de Murdochville au 31 décembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport financier 2022 de la Ville de  
Murdochville ainsi que le rapport du vérificateur  
soient et sont par les présentes acceptés.

QUE le rapport financier ainsi que le rapport du  
vérificateur externe soient transmis aux  
autorités compétentes.

QUE le directeur général par intérim, monsieur  
Alcide Richard, soit et est autorisé à signer les  
rapports financiers.

**10. RÉOLUTION 24-035 - ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE  
JUILLET 2024.**

CONSIDÉRANT la période des vacances estivales  
des employées du bureau  
administratif de la Ville et le  
manque de ressources pour le  
remplacement de celles-ci.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée régulière de juillet 2024 prévu  
le 8 juillet 2024 soit et est reportée et tenue  
le 15 juillet 2024.

**11. RÉOLUTION 24-036 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT  
POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL 2024 AU 15 JUILLET  
2024.**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur  
les cités et villes, le Conseil  
municipal de la Ville de  
Murdochville doit désigner un  
maire-suppléant qui possède et  
exerce les pouvoirs du maire  
lorsque celui-ci est absent du  
territoire de la municipalité ou  
est empêché de remplir les  
devoirs de sa charge pour une  
période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède  
habituellement par ordre  
alphabétique pour désigner le  
maire-suppléant pour une période  
de quatre (4) mois.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Harold  
Mercier, fut le maire-suppléant,  
pour la période du 13 novembre  
2023 au 12 mars 2024.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur André Minville, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 8 avril 2024 au 15 juillet 2024.

**12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS.**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections.

Le projet de règlement 24-412- RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS - est déposé auprès des membres du Conseil.

**13. RÉOLUTION 24-037 - MANDAT À LA FIRME ORIGINE INNOVATION.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Marie-Pier Poulin de la firme Origine Innovation soit et est mandatée pour mettre à jour le programme de travaux de la TECQ 2024.

**14. RÉOLUTION 24-038 - PAIEMENT DE LA FACTURE 1043 DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.**

CONSIDÉRANT la facture 1043 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 3 500 \$ plus taxes applicables pour un prêt de personnel pour la préparation du budget pour l'exercice financier 2024.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 1043 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 3 500 \$ plus taxes applicables, soit un total de 4 024,13 \$ soit et est donnée.

**15. RÉOLUTION 24-039 - OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME NORDA STELO - RÉF. : MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE CHLORATION**

CONSIDÉRANT le document « Offre de services » de la firme Norda Stelo pour la mise à jour des plans et devis pour la construction d'une station de distribution d'eau potable au montant de 46 400 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de  
service de la firme de la firme Norda Stelo au  
montant de 46 400 \$ plus taxes applicables

**16. RÉSOLUTION 24-040 - PROPOSITION DE PARTENARIAT  
2024 - PETITE ÉCOLE DE LA CHANSON DE PETITE-  
VALLÉE.**

CONSIDÉRANT la demande du Festival en chanson  
de Petite-Vallée, dans laquelle  
une proposition de partenariat  
est faite pour le spectacle  
hommage "La Petite école de la  
chanson chante Marie-Jo Thério"  
afin de défrayer une partie des  
coûts relatifs à l'organisation  
de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le Festival en chanson de Petite-  
Vallée constitue un atout  
culturel et touristique fort  
important pour le rayonnement de  
la Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE huit (8) jeunes de l'École des  
Prospecteurs de Murdochville font  
partie de ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de  
s'associer au projet "La Petite École de la  
chanson chante Marie-Jo Thério" à titre de  
commanditaire "niveau 2" en contribuant pour une  
somme de 300 \$.

QUE cette somme de 300 \$ soit prise à 50 % dans  
le fonds d'Énergie éolienne mont Miller et 50 %  
dans le fonds d'Énergie éolienne du mont Copper.

**17. RÉSOLUTION 24-041 - DEMANDE DE LA MAISON DES  
JEUNES LA CELLULOSE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Marlène  
Marin, coordonnatrice de la  
Maison des Jeunes La Cellulose »  
dans laquelle demande est faite  
afin que, comme l'an dernier, les  
jeunes de la MDJ participent  
activement au ramassage des  
déchets sur le bord de la Route  
198.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte que les  
jeunes de la MDJ participent au ramassage des  
déchets se retrouvant sur le bord de la Route 198  
longeant la municipalité.

QU'une somme de 500 \$ soit accordée à la MDJ La  
Cellulose lorsque les jeunes la fréquentant  
auront effectué ledit ramassage.

QUE ce montant soit payé par le programme de  
contributions volontaires d'Énergie éolienne du  
Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller,  
soit 250 \$ \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et  
250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**18. RÉOLUTION 24-042 - NOMINATION D'UN DIRECTEUR  
GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction générale  
de la Municipalité est vacant  
depuis plusieurs mois et que  
certaines actions demandent  
l'intervention de ladite  
direction générale.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Alcide Richard soit et est nommé  
directeur général par intérim de la Ville de  
Murdochville en date de ce jour et ce jusqu'à  
l'embauche d'un directeur général et greffier-  
trésorier.

QU'une majoration de son salaire horaire de  
l'ordre de 3,00 \$ lui soit accordée pour cette  
ajout de responsabilités.

**19. RÉOLUTION 24-043 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE  
MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT le Club Lions de Murdochville est  
en charge de recevoir en 2024, le  
Congrès annuel Lions du District  
U3, dont le Gouverneur  
actuellement en titre est un  
résident de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE ce congrès aura lieu les 17,18 et  
19 mai prochain.

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité organisateur  
pour une participation financière  
pour la tenue de ce congrès.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
DANIEL FOURNIER



ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer financièrement au Congrès Lions 2024 du District U3 pour un montant de 500 \$.

QUE cette somme de 500 \$ soit prise à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du mont Copper.

## **20. AFFAIRES NOUVELLES.**

### **A) RÉSOLUTION 24-044 - DEMANDE DE MONSIEUR OLIVIER BLANCHETTE.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Olivier Blanchette qui participera à la Coupe Chevrolet masculin 2024 qui se déroulera dans la région de la Mauricie du 18 au 21 avril 2024.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge important d'encourager ce jeune homme à participer à des activités sportives.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE, S'ABSENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accorde à monsieur Olivier Blanchette, la somme de 100 \$ à titre d'aide financière pour sa participation à la Coupe Chevrolet masculin 2024.

QUE le montant total de ce don soit pris à même pour 50 % dans le Fonds éolien du Mont Miller et 50 % dans le Fonds éolien du Mont Copper.

### **B) RÉSOLUTION 24-045 - APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE CHLORATION.**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de révision des plans et devis pour le nouveau poste de chloration sont maintenant débutés.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la publication sur SEAO d'un appel d'offres pour la construction d'un poste de chloration soit et est autorisée et ce, pour la semaine du 5 mai 2024.

### **C) RÉSOLUTION 24-046 - ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL.**

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage au garage municipal, section garage et caserne de pompier, est archaïque et nécessite un rajeunissement afin de répondre aux besoins du bâtiment et pour réduire les frais d'éclairage y étant associés.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général par intérim et directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, soit et est mandaté pour procéder à un appel d'offres sur invitation écrite à au moins deux soumissionnaires pour le changement de l'éclairage au garage municipal (section garage et caserne de pompier).

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ou d'un conseiller nommé par celle-ci.

**22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
HAROLD MERCIER  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 30.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe